

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 MARS

Démission du ministère

Judi, au Sénat, après le vote de cette assemblée, M. Tirard et ses collègues, présents au palais du Luxembourg, furent très agités.

Le président du conseil, surexcité, n'attendit pas la fin de la discussion pour quitter l'assemblée.

Il se rendit aussitôt auprès de M. Carnot, chercher des consolations et des réconfortants.

Le Président encouragea le ministre de son mieux. Il lui demanda de rester aux affaires, au moins un jour de plus, pour prendre conseil de la nuit.

M. Tirard, toujours agité, consentit à suivre cet avis, mais il transmit à ses collègues, dispersés à travers la ville, à cause de la Mi-Carême, un avis de se réunir au ministère du commerce.

Que s'est-il donc produit de si grave au Sénat ?

Judi, jour de la Mi-Carême, le Sénat siégeait et a blâmé le gouvernement d'avoir, sans l'assentiment des Chambres, renouvelé le traité de commerce franco-turc d'après les bases du traité de 1802.

Il a repoussé l'ordre du jour pur et simple demandé par M. Tirard, et a voté un ordre du jour motivé, invitant le gouvernement à étudier un *modus vivendi* qui expirera en 1892.

La défaite du cabinet est indiscutable, et on comprendra aisément que le désaveu porte plus loin que sur la question commerciale.

Là-dessus, grande colère de M. Tirard.

Le bonhomme quitte la salle des séances et s'en va dans les couloirs, criant : « Je suis heureux de tomber sur une question économique (que peut-il bien entendre par là ?), et je vais de ce pas porter ma démission à Carnot. »

Dans la réunion du conseil d'hier matin, M. Spuller a déclaré que, se trouvant atteint également, il donnait sa démission.

Les autres ministres furent d'avis que, dans ces conditions, ils ne pouvaient demeurer au pouvoir et ils prièrent le président du conseil de porter au Président de la République la démission du cabinet tout entier.

On croit généralement que la crise ministérielle sera assez courte et qu'après avoir consulté MM. Le Royer, président du Sénat, et Floquet, président de la Chambre, M. Carnot s'empressera de faire appeler le nouveau président du conseil.

Il est à prévoir qu'un certain nombre de ministres démissionnaires entreront dans la nouvelle combinaison.

On croit notamment au maintien de MM. de Freycinet, Bourgeois, Fallières et Yves Guyot. Comme ministres nouveaux, on parle de MM. Constans, Jules Roche et Develle.

M. de Freycinet aurait été déjà pressenti pour la présidence du conseil. M. Constans prendrait le portefeuille des affaires étrangères ou les sceaux ; M. Jules Roche, les finances.

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

« La situation se corse.

» Les radicaux se montrent très mécontents que M. Sadi Carnot ait accepté la démission du ministère sur un vote du Sénat.

» — C'est inconstitutionnel, disent-ils, et nous ferons remonter les responsabilités de la situation à M. Carnot. Nous ne regrettons pas le départ de M. Tirard, mais pourquoi est-il tombé sur une interpellation du Sénat ? C'est inadmissible.

» On continue à penser que la plupart des anciens ministres demeureront aux affaires, mais, en ce moment, les politiciens paraissent incertains sur le choix du président du Conseil.

» M. de Freycinet ne semble plus possible, selon les uns.

» M. Méline ne demeurerait pas, selon les autres, au pouvoir plus de huit jours.

» A M. de Freycinet on reproche les affaires d'Égypte.

» A M. Méline, sa politique soi-disant modérée.

» Mais alors, qui prendre ?

» M. Floquet vient d'être mandé auprès de M. Sadi Carnot, mais il ne paraît probable qu'il consente à abandonner la présidence de la Chambre pour reprendre le pouvoir au milieu des difficultés actuelles intérieures et extérieures.

» Quelques amis de M. Bourgeois pensent que le ministre de l'intérieur démissionnaire, qui semble avoir l'appui des Gauches, est tout désigné pour la présidence du conseil.

» D'autre part, les amis de M. Rouvier assurent que celui-ci peut seul accepter le portefeuille des finances ou M. Jules Roche à son défaut.

» La situation semble assez embrouillée.

» Pour achever, quelques personnages soutiennent que des motifs plus graves que l'interpellation du Sénat ont déterminé M. Tirard à se retirer. »

A 6 heures du soir, au ministère de l'intérieur, on donnait comme formé le cabinet suivant :

Président du conseil, M. de Freycinet.
Affaires étrangères, M. Constans.
Justice, M. Brisson.

Les autres membres restent, sauf MM. Fallières, Faye et Yves Guyot.

Au commerce on donne M. Develle.

LES COULOIRS DU SÉNAT

Les couloirs sont très animés. Quelques sénateurs de la gauche sont exaspérés ; mais la plupart des pères conscrits sont enchantés d'être débarrassés d'un cabinet qui les avait lâchés et d'avoir donné cette preuve de leur influence.

LES COULOIRS DE LA CHAMBRE

La démission du ministère étonne les députés, car elle est tout à fait imprévue ; aussi a-t-elle jeté le désarroi parmi les membres de la majorité républicaine, dont les chefs, toujours avides de portefeuilles, n'ont pas eu le temps de prendre position.

UNE OPINION UNANIME

Dans le monde parlementaire, on est unanimement d'accord pour reconnaître que la situa-

tion faite au nouveau cabinet, quel qu'il soit, sera particulièrement difficile, à cause, d'abord de la convention avec la Turquie et ensuite à cause du budget.

Ce dernier point préoccupe surtout les députés, car on se demande si, à cette époque de l'année, il sera possible de refaire un nouveau projet de budget.

Ni emprunts, ni impôts nouveaux

La presse parisienne commente toujours très vivement le discours prononcé par M. Rouvier, à l'occasion de la nomination des membres de la commission du budget, et surtout cette phrase, qui dépasse en cynisme tout ce qu'on peut imaginer : « *La formule : ni emprunts, ni impôts, a-t-il dit, n'est qu'une phrase creuse et sans portée.* »

Ainsi, l'on se sera servi de cette formule pour fausser les décisions du suffrage universel ; les fonctionnaires en auront joué par ordre et se seront, avec une impudence que rien n'égale, servi de cet engagement solennel pour exercer sur le corps électoral tout entier une pression sans précédents.

On aura poursuivi avec une âpreté de bête fauve les malheureux candidats indépendants qui osaient mettre en doute la sincérité de cette déclaration officielle. Et maintenant que le coup est fait, qu'un certain nombre de voix d'électeurs trop crédules a été escroqué au profit des candidats de la caisse des fonds secrets, on lève les masques, on avoue qu'on s'est moqué du peuple, et M. Rouvier fait une aimable pirouette en déclarant que tout cela n'était que choses creuses et sans portée.

En vérité, c'est charmant, et on ne se f... pas plus agréablement du public que ne le fait actuellement M. Rouvier.

Eh ! bien, électeur, es-tu fixé, maintenant ? T'a-t-on assez berné, trompé, leurré de toutes manières ?

Quand on te disait : c'est fini, on n'empruntera plus, on ne créera plus de nouveaux impôts, on n'augmentera pas les anciens, c'était une façon de te voler tes voix, d'abuser de ta confiance et de t'attirer dans la forêt de Bondy gouvernementale.

Aujourd'hui, l'escroquerie est manifeste ; Rouvier lui-même l'avoue.

LES FINANCES DE LA FRANCE EN 1891

M. Rouvier, ministre des finances, le disait l'autre jour :

« Nous avons près de NEUF CENT MILLIONS de dettes à payer,

» Et SIX CENT MILLIONS de dettes à contracter.

» En regard de cette dépense d'un milliard et demi,

» Nous avons un crédit dérisoire de 10 millions pour assurer l'amortissement. »

L'Estafette,
journal de M. Jules Ferry,
13 mars 1890.

INFORMATIONS

PATRIOTISME

Le patriotisme que la Droite a montré, lors du vote sur la conférence de Berlin, lui vaut les plus sérieux compliments du grand journal russe, le *Nord* :

« Cette attitude des conservateurs s'élevant au-dessus des luttes de partis est d'autant plus remarquable, dit-il, que la presse républicaine, appréciant sans cesse ses actes avec la dernière injustice, aurait pu semer parmi la Droite une irritation capable de la jeter hors de la mesure. Mais il importe à la grandeur du pays qu'un gouvernement soit vis-à-vis de l'étranger le gouvernement de la France, avant d'être celui de la République.

» Aussi l'opposition a-t-elle abdicqué, dans cette circonstance, avec le plus noble désintéressement, tout souci de politique intérieure. En affaiblissant le pouvoir, elle servirait l'intérêt d'un parti ; en l'appuyant, elle servirait la nation qui oublie toutes ses discordes pour se dresser forte et unie dans l'intérêt national.

» Le vote qui, dans sa simplicité, a de la grandeur, fait une situation médiocre aux journaux qui cherchent à représenter les conservateurs comme des brouillons sans scrupules. »

La France nouvelle croit savoir que la franc-maçonnerie vise à jouer de nouveau un rôle très actif dans la politique républicaine.

Les loges se proposeraient de grouper leurs influences autour de M. Clémenceau, comme cela fut fait jadis en faveur de M. Gambetta.

Mais quelques politiques avisés font remarquer que M. Clémenceau n'a pas les aptitudes voulues pour réunir les sympathies, et qu'il n'a jusqu'à présent servi qu'à culbuter des ministères.

La commission d'initiative a entendu mercredî M. de Freycinet sur la proposition relative à la dispense d'appel des ouvriers mineurs en temps de guerre.

Le ministre a expliqué que l'administration de la guerre s'était occupée de cette question. Les ouvriers appartenant à la réserve de l'armée active seront appelés. Les ouvriers travaillant au fond et qui appartiennent à l'armée territoriale pourront être dispensés individuellement. La proposition est donc inutile.

Après le départ du ministre, la commission a repoussé la prise en considération de la proposition.

C'est fort bien, mais nous voulons espérer que la commission ne laissera pas dormir la question ; nous pensons également que le Parlement, responsable de la sécurité nationale, veillera à ce que cette question capitale de la houille au point de vue militaire ne soit pas noyée dans les eaux bénites ministérielles de M. de Freycinet.

Un de nos confrères les plus distingués de la presse de province, l'*Echo de la Somme*, vient de prendre l'initiative d'un projet fort intéressant à signaler : il propose d'organiser

dans toute la France un vaste pétitionnement pour obtenir l'élargissement du duc d'Orléans.

En province, le *Nouvelliste de la Sarthe*, et le *Gaulois*, à Paris, ont donné aussitôt leur adhésion.

On raconte, dans les journaux anglais, que le général Boulanger n'a pas l'intention de rester bien longtemps encore à Jersey; il aurait l'intention de louer une maison à Londres pour la *season*.

Le train qui est parti vendredi soir, à huit heures, de la gare du Nord, emportait soixante-dix millions en or, produit partiel du dernier emprunt russe fait en France. Il est inutile de dire que le wagon était particulièrement bien gardé.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 mars 1890.

La Bourse n'a aucune animation; quelques offres pèsent sur les cours des rentes: 3 0/0, 88.65; 4 1/2 0/0, 105.85.

Le Crédit Foncier reste sans changement à 4,325. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 2,843,554 fr. de nouveaux prêts dont 2,491,800 fr. en prêts fonciers et 621,754 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris se négocie à 790, la Banque Nationale du Brésil a enregistré de nombreuses transactions vers 610.

La Société Générale sans changement à 478.75; la Banque d'Escompte fait 547.50; la Société de Dépôts et Comptes courants 600.

La Banque des Pays-Autrichiens, malgré le calme des affaires, se maintient à 505.

L'attitude des Fonds Portugais est restée satisfaisante. Le 3 0/0 oscille de 63.45 à 63.55; le 4 1/2 0/0 cote 497.50.

L'action des Pierrieres de Ceylan s'inscrit à 63.75; les Mines de cuivre et sulfures de Pignorol valent 27.75. Du 10 au 20 février l'extraction s'est élevée à 225 tonnes.

On cote 277.50 sur l'obligation des chemins de fer de Porto-Rico garantie par le gouvernement espagnol.

L'obligation des Chemins Economiques ferme à 394.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Il vient de paraître chez Chaix une brochure de MM. J. Siegfried et R. G. Lévy, qui intéresse tous ceux qui ont souci de l'avenir économique de notre pays. La première partie étudie les causes du ralentissement des transactions, la seconde comporte une série de réformes d'application facile et susceptible de rendre au marché français le rang qui lui est dû. Ce travail excite une vive attention dans le monde parlementaire et financier.

NOUVELLES MILITAIRES

NOUVEAU SABRE DE CAVALERIE

Après d'assez longs tâtonnements, le comité de cavalerie s'est arrêté à un modèle de sabre droit à garde, protégeant bien le poignet. D'aspect général, le nouveau sabre de cavalerie rappelle celui des cent-gardes, et il constitue une arme véritablement redoutable. Il sera établi en trois tailles, mais avec les longueurs des sabres modèle 1822, qui dépassent un peu celles des sabres allemands.

L'adoption d'un nouveau sabre était d'autant plus nécessaire que nos approvisionnements de mobilisation sont en déficit. Les raccourcissements effectués, ayant eu pour résultat un détrempeage des aciers, ont entraîné depuis sept ans la réforme d'un nombre considérable de lames.

LES VACANCES DE PAQUES

A l'occasion des fêtes de Pâques, les ministres de la guerre et de la marine ont décidé que les permissions à accorder à la troupe seront valables du 2 au 11 avril pour les militaires des cultes catholique et protestant ou n'appartenant à aucun culte reconnu, et du 4 au 13 avril pour les militaires du culte israélite.

Les élèves de Saint-Cyr jouiront du congé habituel des fêtes de Pâques; il ne sera pas tenu compte de la suspension des cours nécessitée cet hiver par l'épidémie de grippe.

LES FAMILLES DE SEPT ENFANTS

On sait que le 3^e alinéa de l'article 21 de la nouvelle loi sur le recrutement envoie en

congé, en temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins. Or, veut-on savoir quels sont les départements où il y a le plus de familles de sept enfants. Ces départements sont ceux du Nord (7,006), du Finistère (6,087), des Côtes-du-Nord (5,020), du Pas-de-Calais (4,848), de la Loire-Inférieure (4,163), du Morbihan (4,067).

DÉPART POUR LE TONKIN

Un détachement d'artilleurs-pontoniers, fort de cinquante-neuf hommes, pris dans les deux régiments de l'arme, quittera aujourd'hui samedi Avignon à destination du Tonkin.

Quarante d'entre eux appartiennent au 1^{er} régiment en garnison à Avignon, les dix-neuf autres font partie du second régiment et sont venus d'Angers.

Ce détachement, destiné à remplacer dans notre colonie d'Extrême-Orient les hommes décédés ou rapatriés, s'embarquera à Toulon le 19 mars, et quittera ce port le lendemain.

MORT DU LIEUTENANT JUPIN

Un lieutenant de grand avenir, le lieutenant Jupin, du corps d'infanterie, vient de mourir à Tours, à l'âge de trente-trois ans.

Le lieutenant Jupin avait entrepris l'éducation des chiens de guerre, et avait reçu, pour les résultats surprenants qu'il était parvenu à obtenir, à force de patience et de travail, les félicitations méritées de ses chefs et du ministre de la guerre.

Le lieutenant Jupin, marié seulement de l'année dernière, laisse une veuve inconsolable.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

M. des Salles, chef de gare de Saumur-État, est nommé sous-inspecteur de l'exploitation des chemins de fer de l'État à Chartres.

M. J. du Marache est nommé chef de gare de Saumur-État.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Vétérinaires militaires

Par décret du 14 mars 1890 :

M. Pierre, vétérinaire en deuxième à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de vétérinaire en premier; affecté au dépôt de remonte de la Capelle.

Par décision ministérielle du 14 mars 1890 :

M. Auger, vétérinaire en deuxième au 24^e régiment d'artillerie, détaché à Stenay, a été désigné pour passer avec son grade à l'École d'application de cavalerie.

INSPECTION MILITAIRE

M. le général de brigade Nismes, commandant la 19^e brigade d'artillerie, est désigné pour procéder, en 1890, à l'inspection générale des corps de troupe et services de l'artillerie et du train des équipages militaires dans le 9^e et le 5^e corps d'armée.

ANGERS. — Depuis mercredi, deux voitures de bohémiens, remplies d'hommes, de femmes et d'enfants, stationnaient, à la Ballue, route de Nantes. Jeudi, tous ces nomades se sont enivrés de la plus ignoble façon. Le spectacle qu'ils donnaient était écœurant. La morale publique elle-même se trouvait outragée.

Par ailleurs, dans le quartier, on redoutait les menaces de cette bande d'énergumènes qui avaient perdu la raison. On alla prévenir le garde-champêtre qui fit, non sans peine, déguerpir ces malandrins. Les hommes traînaient des femmes à peine vêtues et frappaient sur ces misérables pour les contraindre à marcher.

Deux ou trois autres voitures, établies au pont Brionneau, ont également reçu l'ordre de quitter la commune d'Angers.

Tous ces étrangers vont aller jeter l'effroi dans les campagnes voisines.

Il y a quelques mois, le ministre de l'inté-

rieur faisait publier une circulaire dans laquelle il enjoignait aux préfets d'agir avec vigueur contre les nomades.

Cet ordre du ministre reste donc lettre morte, puisque les bohémiens continuent à sillonner nos villes et nos communes rurales, inspirant partout le dégoût et la crainte.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LES FÊTES DE LA MI-CARÊME

A ANGERS

Ce soir samedi, de 8 heures à 10 heures et demie, arrivée en grand équipage de M^{me} Mi-Carême en sa bonne ville d'Angers, précédée de sonneurs de trompes à cheval et accompagnée des membres de sa famille.

Départ à 8 heures précises du Champ de Mars. Le parcours aura lieu par les boulevards et les principales rues de la ville.

Demain dimanche 16 mars, fête de bienfaisance de la Mi-Carême, organisée par la jeunesse d'Angers.

Grand défilé carnavalesque. — Réunion de toutes les voitures et musiques au Champ-de-Mars à 1 heure 1/4. Départ à 1 heure 1/2.

Une quête sera faite sur le parcours du défilé au profit de toutes les œuvres de bienfaisance de la ville par des délégués de la Société de gymnastique, des Marcheurs angevins, des Sauveteurs.

A 3 heures, au Jardin du Mail, musique militaire jusqu'à 4 heures 1/2.

A 5 heures, place du Ralliement, réunion de toute la fête pour la distribution des prix par les membres du jury aux voitures, groupes, musiques, chars les mieux ornés.

Musique, place du Ralliement, de 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Au commencement de cette semaine, un médecin de Saumur et un pharmacien d'Angers se présentaient chez un vigneron des alentours de Saumur.

« En les voyant entrer, sa brave femme dit d'un air point gai du tout au médecin :

« — Ah ! monsieur, vous arrivez ben ! Mon bonhomme est au lit. Sans compter qu'y n'a pas ben.

« — Qu'a-t-il donc comme ça ?

« — Ah ! monsieur, hében, il a l'*influtenzard* !

« Le docteur. — C'est l'influenza qu'a votre mari ?

« — Ben sûr, monsieur, que c'est l'*influtenzard*.

« Alors le médecin examina le malade et constata que si la bonne femme se trompait sur la forme, elle disait vrai pour le fond. »

INDRE-ET-LOIRE

M. Jules Delahaye, élu pour la deuxième fois député de Chinon, remercie en ces termes ses électeurs :

« Électeurs et chers compatriotes, « Je vous remercie du fond du cœur de l'éclatant témoignage de confiance et de sympathie que vous venez de me donner. Deux fois nous nous sommes battus ensemble pour l'affranchissement de notre cher pays; deux fois nous avons vaincu et brisé un joug détesté. Le gouvernement sait maintenant que les électeurs de l'arrondissement de Chinon ne se laissent ni égarer par les mensonges, ni séduire par les promesses, ni effrayer par les menaces. Il a appris aussi que l'invalidation des députés que vous envoyez au Parlement ne servira jamais, chez nous, qu'à blesser votre fierté, qu'à fortifier vos volontés.

« Vous avez vengé l'outrage fait au Suffrage universel et l'injustice dont votre représentant avait été l'objet avec une énergie qu'admire toute la France. Merci, mes chers compatriotes, merci !

« Et maintenant, restons étroitement unis.

« Vous me reverrez souvent au milieu de vous, toutes les fois que vous m'appellerez, toutes les fois que je pourrai vous être utile; car notre œuvre de réconciliation nationale n'est pas achevée. Poursuivons-la sans trêve, n'ayons plus d'autres adversaires que ceux

qui veulent continuer la politique de haine, de discorde et de persécution que vous venez de condamner. Mais travaillons sans relâche contre cette faction maudite !

« La victoire du 9 mars ne doit être que le prélude d'une victoire plus grande encore aux élections municipales et départementales.

« Au revoir, mes chers compatriotes, et merci !

« Chinon, le 40 mars 1890.

« Jules DELAHAYE, député de Chinon. »

On lit dans la *Bataille* :

« Il y a peu de temps encore, le département d'Indre-et-Loire était absolument acquis à la République. Chaque nouvelle élection était un nouveau succès pour les républicains.

« Aujourd'hui, le département d'Indre-et-Loire paraît être devenu un vrai foyer de réaction. De récentes élections sembleraient du moins le prouver.

« A quoi ou à qui attribuer ce changement ? Un examen attentif de certains faits l'apprendra peut-être.

« C'est depuis 1887 que l'Indre-et-Loire a commencé à nommer des réactionnaires soit au Conseil général, soit au Conseil d'arrondissement, soit à la Chambre.

« Depuis 1887, en effet, les républicains ont perdu :

« Au Conseil général : les cantons de Bourgueil, de Richelieu, de Loches, de Montrésor et de Tours-Centre ;

« Au Conseil d'arrondissement : le canton de Vouvray ;

« A la Chambre : trois sièges sur quatre ont été acquis par les réactionnaires.

« En tout : Depuis 1887, les réactionnaires ont gagné cinq sièges de conseillers généraux, un siège de conseiller d'arrondissement et trois sièges de députés. »

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Le comité révisionniste anti-opportuniste d'Indre-et-Loire avait eu la pensée de célébrer par un banquet l'anniversaire de l'affranchissement du suffrage universel en Touraine.

« Le succès électoral du 9 mars engage les organisateurs à donner plus d'éclat encore à cette fête du suffrage universel en offrant ce banquet à ses trois députés et aux conseillers généraux et d'arrondissement récemment élus.

« Il a donc été décidé que cette grande manifestation serait retardée et fixée au lundi de Pâques, date qui n'éveillerait ni les susceptibilités des uns ni les prétentions des autres. »

BRESSUIRE. — Nous avons annoncé le mois dernier l'arrestation, à Neuville, du nommé T..., Auguste, qui se livrait à la vente de valeurs à lots du Crédit foncier de France. Réclamé par le parquet de Bressuire, cet individu a été transféré de la maison d'arrêt de Poitiers à la prison de Bressuire, sous l'inculpation d'escroquerie.

Afin d'inspirer confiance, cet individu qui est agent de la Caisse centrale d'épargne, 6, rue de Maubeuge, à Paris, se disait représentant de Crédit foncier. Il se servait des moyens les plus frauduleux pour vendre des obligations de 160 et 200 francs en plus de leur valeur au comptant.

Cinq témoins ont été cités au cabinet de M. le juge d'instruction et confrontés avec l'inculpé. T... a reconnu tous les faits qui lui sont imputés.

L'instruction continue, et ce grand financier comparaitra bientôt devant le tribunal correctionnel de Bressuire, en attendant, probablement, qu'il soit réclamé ailleurs.

VOL DE CADAVRE

Dimanche dernier, mourait à Laval M. Genesley, conseiller municipal de cette ville, membre de la Loge le Ralliement.

Samedi soir, M. Genesley reçut la visite de M. l'abbé Furet, curé de Notre-Dame, et s'entretint pendant plus d'une heure seul avec lui.

Cet entretien terminé, M. Genesley, en pré-

sence de sa femme et de plusieurs autres personnes qui étaient rentrées dans la chambre, serra la main du vénérable ecclésiastique, qui se retira lui promettant de revenir le lendemain matin.

Dans la nuit, M. Genesley ren lit le dernier soupir.

L'enterrement religieux était commandé lorsque M. Gérard, franc-maçon et membre du Conseil municipal de Laval, est venu signifier à M^{me} Genesley que, conformément aux volontés exprimées dans un écrit dont il était porteur, M. Genesley devait être enterré civilement. En vain la veuve éplorée voulut-elle opposer à l'écrit que lui présentait le sieur Gérard la visite du vénérable curé de Notre-Dame et les sentiments exprimés par son mari quelques instants avant sa mort; en vain invoqua-t-elle ses droits de veuve, déclarant qu'elle s'opposerait de toutes ses forces à un enterrement civil, M. Gérard déclara qu'il saurait faire exécuter les volontés du défunt.

Sur ce, il se retira pour requérir l'intervention d'un huissier, M. Lévêque, et force fut à la malheureuse veuve de s'incliner devant la loi.

M^{me} Genesley a adressé à ce sujet, à l'Indépendant de l'Ouest, une lettre dans laquelle elle dit :

« Monsieur le Rédacteur,
Je vous autorise à porter à la connaissance du public lavallois qu'on m'a arraché le corps de mon mari malgré mes protestations les plus énergiques.

« Je n'ai cédé qu'après avoir été assignée devant le juge de paix, et menacée par ce dernier d'être condamnée suivant application de la loi du 15 novembre 1887, loi qui m'enlève tous mes droits.

« Laval, le 42 mars 1890.

« J. GENESLEY. »

PIONS CONTRE PROVISEURS

L'interdiction du journal la *Réforme universitaire* a été formulée en ces termes à tous les proviseurs de lycées du ressort de l'Académie de Poitiers :

« Monsieur le proviseur,

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inviter Messieurs les maîtres-répétiteurs abonnés à la *Réforme universitaire* à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que ce journal ne leur soit pas adressé au lycée où ils exercent des fonctions de surveillance.

« Veuillez agréer, Monsieur, etc.

« Le recteur d'Académie,
« CHAIGNET. »

M. Maurice Faure, député de la Drôme, estimant que cette circulaire constituait un abus de pouvoir, a annoncé au ministre de l'instruction publique son intention de lui poser une question relative à cette prohibition.

S'il n'obtient pas satisfaction, il est décidé à

transformer cette question en interpellation, et à amener par conséquent la Chambre à se prononcer par un vote sur la question.

Ajoutons que M. Ernest Renault, directeur-gérant de la *Réforme universitaire*, a l'intention de déférer l'affaire aux tribunaux.

Il estime que, les lettres appartenant à l'expéditeur comme au destinataire, il a le devoir de poursuivre le recteur pour soustraction commise à son préjudice.

UN JUGEMENT INTÉRESSANT

Avis aux couturières qui trouvent une lettre dans les poches d'une robe à réparer.

Pour ne pas avoir immédiatement remis la lettre à sa cliente, pour l'avoir lue et l'avoir fait lire en ville, une couturière de Sarlat (Dordogne) vient d'être condamnée à 300 fr. de dommages-intérêts.

DANGER DES VIOLETTES. — Les violettes, dont le parfum est plus doux et moins pénétrant que celui d'un grand nombre d'autres fleurs, ne sont cependant pas dénuées de tout danger. Elles peuvent, comme toutes les fleurs odorantes quand on les accumule dans une chambre à coucher, produire des accidents nerveux.

Roques, dans sa photographie médicale, cite même deux cas d'empoisonnement mortel qui se sont produits sous cette influence.

FAITS DIVERS

M. Victor Galin, notaire à Paris, dont on a annoncé la mort, était un des successeurs de la charge occupée autrefois par Arouet, père de Voltaire, tabellion du roi.

Le père de M. Galin avait succédé dans cette charge à M. Prévosteau, qui avait été le successeur de M. Cunin-Gridaine, frère du ministre sous le roi Louis-Philippe.

On s'est beaucoup occupé l'autre semaine du pont métallique sur le Forth, près d'Edimbourg, qui vient d'être inauguré.

La carrière de l'entrepreneur de cette structure unique au monde, M. Arral, est des plus curieuses et peut être citée comme un nouvel exemple de ce que peuvent faire le travail et l'économie.

Il y a trente ans, M. Arral, quand il arrivait dans la vieille ville écossaise d'Ayr pour y chercher du travail comme ouvrier forgeron, ne se doutait guère qu'un jour viendrait où la population tiendrait à honneur de lui conférer les honneurs de la cité.

M. Arral commença à travailler à l'âge de huit ans comme rattacheur dans une filature de coton. En 1868, il s'établit à son compte

avec une somme de 2,000 francs économisée sou à sou sur ses salaires. Avec cet argent, il acheta une machine de 450 fr. et une chaudière de 625 francs, et avec un seul aide, il se mit au travail.

Dix sept ans plus tard, il avait sous ses ordres 4,300 ouvriers et achevait l'entreprise la plus colossale dont fasse mention l'histoire des constructions métalliques.

D'actualité au moment du carnaval ou de la mi-carême :

— Le déguisement préféré des journalistes ?
— La mise en page !

Entre amis :
— Eh ! bonjour, on ne te voit plus.
— Je vais me marier.
— Oui, mais tu ne l'as pas encore.
— La famille de ma future ne me lâche plus.
— Parfait !... de la prison préventive.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 15 mars

LE CID, grand opéra en 4 actes et 8 tableaux, musique de Massenet.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(13^e Année)

DIMANCHE 16 Mars 1890,

Par suite de la Cavalcade, le Concert commencera exceptionnellement à 2 HEURES 1/2 TRÈS PRÉCISES

361^e CONCERT POPULAIRE

19^e de l'abonnement

AVEC LE CONCOURS DE

M. LOUIS DIEMER

PIANISTE

Professeur au Conservatoire national de musique.

Programme.

1. Ouverture du *Carnaval romain* (H. Berlioz).
2. Concerto pour piano avec accompagnement d'orchestre (E. Lalo). — M. L. Diemer.
3. Airs de ballet d'*Etienne Marcel* (C. Saint-Saëns).
4. Morceaux de piano : A *Chacone*, sol majeur (Haendel, 1685-1759); B *Le Coucou* (Cl. Daquin, 1694-1772); C *Grande valse de concert* (L. Diemer).
5. Sérénade pour instruments à cordes (Haydn).
6. Concert-stuck pour piano avec accompagnement d'orchestre (L. Diemer). — M. L. Diemer.
7. Schiller-marsch (Meyerbeer).

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

Lundi 17 Mars 1890

AVANT-DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE LA SAISON THÉÂTRALE

La Fille du Régiment

Opéra-comique en 2 actes, de MM. Saint-Georges et Bayard, musique de DONIZETTI.

Le Postillon de Lonjumeau

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Leuven et Brunswick, musique d'Adolphe ADAM.

On commencera par le *Postillon*.

Voir aux annonces : les Grands Magasins du Printemps de Paris.

UNE DAME, excellente musicienne, désire donner des leçons de piano et de chant, chez elle ou dans les familles.

S'adresser au bureau du journal.



LE GRESHAM

1^{re} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848
Actif : 106 Millions 578,528 fr. 96
ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, à TERME FIXE
Extra risques modérés de Guerre et de Voyage
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux Taux de 8, 12, 15, 17%, suivant l'Age
Prospectus et Renseignements gratuits et franco,
à Paris, dans les Imprimeries de la C^{ie}, 30, Rue de Provence
et dans les départements chez MM. les Agents de la C^{ie}.

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'OR
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe.
Excellent aussi pour la TOILETTE et les DENTS
FABRIQUE à LYON, COURS D'HERBOUVILLE, 9. Dépôts partout.
REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

Épicerie Centrale
Rue Saint-Jean, Saumur
P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0.85
» » » » 3 »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 »	0.90
» » » » 3 »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1.30
Macédoine, » »	1.80
Jardinière, » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte.	1.20
Fonds d'artichauts, » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.
Remise des droits par 5 kil. en sortie.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU
Printemps
NOUVEAUTÉS
Envoi gratuit & franco
du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ÉTÉ, sur demande adressée à
MM. JULES JALUZOT & C^{ie}
PARIS
sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.
Expéditions franco à partir de 25 francs

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 1,
Et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

En un seul lot

En l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet,

L'HOTEL DE LA GALÈRE

Situé ville de Montreuil-Bellay,

Avec toutes ses circonstances et dépendances.

Dépendant de la faillite du sieur BEDON, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 13 AVRIL 1890, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du

conseil du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier, n^o 43, « agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Bedon, ci-après nommé » ;
2^o M. Eugène-Arsène Bedon, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay, demeurant actuellement à Angers ;

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n^o 1 ;

Il sera, le dimanche treize avril mil huit cent quatre-vingt-dix, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, heure de midi, procédé à la vente aux enchères publiques, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

L'hôtel de la Galère, situé ville de Montreuil-Bellay, comprenant :

1^o Un principal corps de bâtiment, de construction récente, composé :

Au rez-de-chaussée, d'une grande salle servant de café, cuisine à côté, dans laquelle est la cage de l'escalier qui conduit à une cave en roc s'étendant sous la grande salle ;

Au premier étage, de six chambres à coucher auxquelles on a accès par un escalier partant de la salle de café ;

Puis, un vaste grenier sur le tout ;
2^o Un petit jardin en suite de ce premier corps de bâtiment ;

3^o Lieux d'aisances, toujours en suite ;

4^o Un auvent ou serre-bois à côté ;
5^o Un deuxième corps de bâtiment composé :

Au rez-de-chaussée, d'une grande salle et d'une grande cuisine ;
Au premier étage, de quatre chambres à coucher avec grenier perdu au-dessus ;

6^o Un troisième corps de bâtiment en retour d'équerre, composé :

Au rez-de-chaussée, de trois chambres dont une à feu ; au premier étage, de trois chambres à coucher avec grenier au-dessus ;
Petit couloir à côté de la chambre basse du milieu, au-dessous de la galerie qui dessert les chambres hautes des deuxième et troisième corps de bâtiments, à laquelle galerie on a accès par un escalier en pierre placé au-dessus de l'escalier qui descend à la cave existant sous le troisième corps de bâtiment ;

7^o En retour d'équerre de ce dernier corps de bâtiment, une chambre basse divisée en deux par une cloison et dans la partie midi de laquelle chambre existe un pressoir à vis en fer ; grenier sur cette chambre ;

8^o Ecurie et fenil au-dessus ;
9^o Hangar en appentis soutenu par un pilier en pierres ;

10^o Cour entre tous ces bâtiments dans laquelle est un puits à eau.
Le tout en un seul tenant renfermé par des rues, savoir : au nord la route de Loudun, au midi la rue du Temple prolongée, et au levant la rue de l'Hospice, et au couchant la grande rue ou route de Thouars.

Mise à prix : 12,000 f.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné,

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-dix, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n^o 1 ;

2^o A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En un seul lot

D'une Maison

AVEC SES DÉPENDANCES

Située au Vaudelnay-Rillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 19 AVRIL 1890, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, à l'audience des saisies immobilières dudit Tribunal, au Palais de Justice.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), en date du trente juin mil huit cent soixante-treize, enregistré, contenant obligation par les époux Pasquière-Lallier, ci-après nommés, au profit de M. Poirier, saisissant, ci-après nommé, d'une somme de mille francs, exigible ;

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée, suivant procès-verbal de Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, le onze décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, visé, dénoncé et transcrit, conformément à la loi ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Michel Poirier, cocher, demeurant au Coudray-Macouard (Maine-et-Loire), ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Joseph Pasquière, tailleur de pierres et traiteur, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame Lallier, son épouse, demeurant ensemble à Chavagnes-les-Eaux, canton de Thouarcé (Maine-et-Loire) ;

2^o M^{me} Françoise Lallier, épouse assistée et autorisée de M. Pasquière, sus-nommé, avec lequel elle demeure à Chavagnes-les-Eaux ;

Les deux sus-nommés précédents vendeurs ;

3^o M. Clément Boucheau, cultivateur, demeurant au Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire), tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame Gaillard, son épouse ;

4^o M^{me} Joséphine Gaillard, épouse assistée et autorisée de M. Clément Boucheau, sus-nommé, avec lequel elle demeure au Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire) ;

Parties saisies et tiers détenteurs ;

Il sera, le samedi dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble ci-après désigné.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), en date du trente juin mil huit cent soixante-treize, enregistré, contenant obligation par les époux Pasquière-Lallier, au profit de M. Poirier, d'une somme de mille francs exigible depuis le trente juin mil huit cent soixante-dix-neuf.

M. Poirier a fait faire commandement aux époux Pasquière-Lallier, suivant exploit de Priou, huissier à Thouarcé, en date du dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, de payer la somme de mille francs, montant en principal de l'obligation sus-énoncée et les intérêts et sommation aux époux Boucheau-Gaillard, tiers détenteurs de l'immeuble saisi, suivant exploit de Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, de payer ladite somme en principal et intérêts de l'obligation sus-énoncée à peine d'être saisis immobilièrement dans les trente jours ou de délaisser.

Faute par les sus-nommés d'avoir obtempéré auxdits commandement et sommation dans le délai ci-dessus, le sieur Poirier a fait saisir réellement l'immeuble ci-après, suivant procès-verbal de Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, du onze décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Boucheau-Gaillard, suivant exploit du même huissier, en date du vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, et aux époux Pasquière-Lallier, suivant exploit de Priou, huissier à Thouarcé, du six décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le procès-verbal de saisie et les exploits de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, volume 46, numéros 17, 18 et 19.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé par M^e POPIN, avoué, pour parvenir à la vente de l'immeuble saisi, ont été faites le premier mars présent mois et l'adjudication a été fixée au dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-dix.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une maison, située au Vaudelnay-Rillé, comprenant une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, bâtiments en retour, au midi deux toits à porcs, place à fumier au bout, autre chambre d'habitation au-dessus des servitudes, petite cour au-devant des bâtiments, passage commun pour y arriver, cave au-dessus du chemin avec pressoir, communauté au puits et à la cour devant les caves ; lesdits bâtiments joignant au nord Pioger, au levant Moreau, au midi Gay, au couchant Bazille et autres et passage commun allant à la rue.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de cinquante francs.

S'adresser, pour les renseignements :

4^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sus-signé.

Saumur, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-dix, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

JARDIN

A VENDRE

Ou à Louer présentement

S'adresser à M^{me} DERUET, 1, rue Saint-Nicolas.

A CÉDER

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

A CÉDER

UN ÉTABLISSEMENT

DE

LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

En bloc ou en détail

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu aux Rosiers-sur-Loire, en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire, le **Dimanche 30 Mars 1890.** à 1 heure de l'après-midi.

1^{er} LES IMMEUBLES

CI-APRÈS

Situés à Belabord, commune de Trèves-Cunault.

1^{er} LOT

Une portion de maison, comprenant deux chambres basses, greniers au-dessus, petit jardin devant, cour commune, buanderie et grande cave dans le roc.

Mise à prix fr. 4.500

2^o LOT

Une autre portion de maison, joignant la précédente, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, petit jardin devant, cour commune, cave et la moitié d'un jardin situé sur le bord de la Loire.

Mise à prix 4.200

3^o LOT

Une autre portion de maison derrière les précédentes, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, cour commune, écurie, cave et la moitié du jardin sur le bord de la Loire.

Mise à prix 800

2^{em}. Commune de Chenet-le-Tuffeaux.

4^o LOT

Vingt-deux ares de châtaigneraie, dont la coupe est à faire cette année, situés aux Rioneries.

Mise à prix 200

Total 3.700

Revenu assuré : deux cent vingt-cinq francs.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, s'il y a lieu, avant l'adjudication, à M^e BEAUMONT, notaire. (248)

MAGASIN D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 57.

UN JEUNE HOMME

de seize ans demande emploi commerce ou garçon. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames. Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls Représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 2, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN ÉCRIVAIN

ayant fait ses preuves désire prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelles, n^{os} 6 et 8, à l'angle de la rue de la Cocasserie,

Joignant M. GUILLEMET.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (183)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Fouchard,

Avec Clos de Vigne et Jardin

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (350)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

UNE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, rue des Pauvres,

Comprenant : maison, servitudes, jardin et vigne, le tout contenant 46 ares 50 centiares, entouré de murs.

S'adresser à M. ROY, propriétaire, habitant la propriété, ou à M^e LE BARON, notaire. (940)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49, SAUMUR

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins	—	1.60	—	0.85
Haricots verts	—	0.85	—	0.45
» » très fins	—	1.50	—	0.80
Asperges entières	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis	—	0.40		
Thon à l'huile depuis	—	0.75		
Homard entier	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOËL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.